



Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 19 mai 2021

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une question parlementaire à Monsieur le **Ministre des Affaires étrangères et européennes** concernant la déclaration politique contre l'utilisation des armes explosives en zones peuplées.

Chaque année, des armes explosives en zones peuplées blessent et tuent des dizaines de milliers de civils dans le monde. Les souffrances humaines et les dommages aux infrastructures essentielles et à l'environnement persistent des décennies après la fin des combats.

En octobre 2019, un processus diplomatique a été lancé lors d'une conférence internationale à Vienne. Le but de ce processus est de rédiger une déclaration politique contre l'utilisation des armes explosives en zones peuplées. Des délégations de 80 États, des militaires, des agences des Nations unies et des représentants de la société civile se sont réunis. Après plusieurs rounds de négociations, celles-ci devront prochainement se conclure lors d'une conférence à Dublin.

Dans ce contexte, nous aimerions avoir les renseignements suivants :

1. **Quel est l'état des négociations et dans quel délai le texte y relatif sera-t-il prévisiblement finalisé ?**
2. **Quelle est la position du Luxembourg dans ces négociations ?**
3. **Monsieur le Ministre est-il d'avis que les négociations aboutiront dans un texte ambitieux qui sera approuvé par un grand nombre d'états ?**

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Stéphanie Empain
Députée

Djuna Bernard
Députée



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre

Luxembourg, le 18 juin 2021

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe ma réponse à la question parlementaire n°4311 posée par les honorables Députées Mesdames Djuna Bernard et Stéphanie Empain.


Jean Asselborn

Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à la question parlementaire n° 4311 déposée le 19 mai 2021 par les honorables Députées,
Mesdames Stéphanie Empain et Djuna Bernard

Lors de la conférence internationale qui s'est tenue à Vienne en octobre 2019, notre pays s'est exprimé en faveur de la rédaction d'une Déclaration politique contre l'utilisation des armes explosives en zones peuplées. Depuis la conférence de 2019, le projet de texte a évolué au fil des discussions et s'intitule désormais « Déclaration politique sur le renforcement de la protection des civils contre les conséquences humanitaires pouvant résulter de l'utilisation d'armes explosives à large portée en zones peuplées ». Les dernières consultations se sont déroulées virtuellement du 3 au 5 mars 2021, sous la présidence de l'Irlande, qui envisage de poursuivre ces consultations, auxquelles le Luxembourg compte participer, durant l'automne 2021.

L'enjeu des négociations consiste à trouver le bon équilibre entre d'un côté, une Déclaration politique portant sur une procédure qui aboutisse à l'interdiction en toutes circonstances de l'utilisation des armes explosives en zones peuplées et, de l'autre, un texte qui opère une distinction entre un usage licite et illicite des armes explosives en zones peuplées afin de ne pas entraver la liberté d'action des forces armées.

En mars 2021, le Luxembourg a soumis plusieurs amendements à la version actuelle du projet de texte, amendements repris sur le site web du ministère des Affaires étrangères de l'Irlande. Le Luxembourg appelle notamment à ce que les termes utilisés dans la Déclaration politique soient conformes au droit international humanitaire. Le Luxembourg insiste aussi pour que la société civile continue d'être consultée dans la suite du processus et lors de la mise en œuvre de la Déclaration. Vu l'impact que l'utilisation d'armes explosives en zones peuplées peut avoir sur les populations, le Luxembourg souligne l'importance de garantir une assistance efficace et conséquente aux victimes. Enfin, le Luxembourg préconise que les forces armées adoptent et mettent en œuvre une série de mesures visant à prévenir les souffrances civiles, y compris en minimisant au maximum les effets de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées.

Le Luxembourg estime que la Déclaration politique ne sera à la hauteur de ses ambitions que si elle est acceptée et appliquée par le plus grand nombre d'Etats possible. C'est dans cet esprit que le Luxembourg poursuit ses efforts pour que les négociations aboutissent à une Déclaration politique à la fois ambitieuse et inclusive, qui puisse concrètement renforcer la protection des civils contre les conséquences humanitaires pouvant résulter de l'utilisation d'armes explosives à large portée en zones peuplées.